

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 14 SEPTEMBRE 2017

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil dix sept, le quatorze Septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle communale, sous la présidence de Thierry Lucas, Maire.

Présents : Thierry Lucas, Sébastien Kergrohen, Sonia Lemoine, Denis Poullaouec, Isabelle Petit Leménager, Gaëlle Gueneau Terrien, Nicole Heurtault, Thomas Pinault, Raphaële Lebreton, Eric Duval, Bertrand Denis, Sabrina Gobin

Absents : Jean-Claude Bayle, Isabelle Brejon, Sandrine Macias Stephan, Eric Duval, Bertrand Denis

Secrétaire de séance : Sébastien Kergrohen

1. Validation du compte rendu du CM DU 08/06/2017

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 08 Juin 2017.

2. Agrandissement école

Délibération n° 2017-027-1 : EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE JACQUES PREVERT – PREMIER AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX – LOT N°1 –GROS-ŒUVRE

Les travaux correspondant au lot n°1 gros-œuvre concernant l'extension de l'école publique Jacques Prévert ont été confiés à l'entreprise CHANSON, domiciliée à CHATEAUBOURG – 35, par marché n° 2017-001 conclu selon la procédure adaptée pour un montant HT de 164 966,06 € HT, soit 197 959,27 € TTC.

Des travaux complémentaires sont nécessaires, ils concernent :

Travaux	dépense € HT
La création de ventilations dans le vide sanitaire du bâtiment de la cantine	922,89

Il est proposé d'intégrer ces travaux au marché correspondant portant n°2017-001 par un acte modificatif (avenant). Le détail estimatif correspondant est annexé à l'avenant.

Le Conseil Municipal après délibéré adopte à l'unanimité la conclusion d'un acte modificatif à intervenir avec la société CHANSON portant le nouveau montant du marché n°2017-001 à 165 888,95 € HT soit 199 066,74 € TTC.

Et autorise Monsieur le Maire à signer cet acte modificatif.

Délibération n° 2017-027-2 : EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE JACQUES PREVERT – PREMIER AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX – LOT N°2 –BARDAGE BOIS- CHARPENTE

Les travaux correspondant au lot n°2 Bardage bois - Charpente concernant l'extension de l'école publique Jacques Prévert ont été confiés à l'entreprise DANIEL, domiciliée à ROZ-LANDRIEUX – 35, par marché n° 2017-002 conclu selon la procédure adaptée pour un montant HT de 96 260,74 € HT, soit 115 512,88 € TTC. Des travaux complémentaires sont nécessaires, ils concernent :

Travaux	dépense € HT
Remplacement bardage initial par un bardage faux claire-voie	6 745,56
La fourniture et pose de tasseaux 29/45 pour pose verticale	1 256,63
Total arrondi avec remise	8 000,00

Il est proposé d'intégrer ces travaux au marché correspondant portant n°2017-002 par un acte modificatif (avenant). Le détail estimatif correspondant est annexé à l'avenant.

Le Conseil Municipal après délibéré adopte à l'unanimité la conclusion d'un acte modificatif à intervenir avec la société DANIEL portant le nouveau montant du marché n°2017-002 à 104 260,74 € HT soit 125 112,88 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer cet acte modificatif.

Délibération n° 2017-027-3 : EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE JACQUES PREVERT – PREMIER AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX – LOT N°8 – PLAFONDS SUSPENDUS

Les travaux correspondant au lot n°8 Plafonds suspendus concernant l'extension de l'école publique Jacques Prévert ont été confiés à l'entreprise BREL, domiciliée à LECOUSSES – 35, par marché n° 2017-008 conclu selon la procédure adaptée pour un montant HT de 15 413,14 € HT, soit 18 495,77 € TTC.

Des travaux complémentaires sont nécessaires, ils concernent :

Travaux	dépense € HT
La fourniture et pose de baffles acoustiques suspendus dans la salle de restauration (extension et partie existante)	6 948,00
La fourniture et pose d'îlot acoustique suspendu dans la salle de restauration (partie existante)	1 695,50
Sous/Total 1	8 643,50

Des travaux ne seront pas réalisés

Travaux	dépense € HT
Suppression /dépose du plafond de la salle de restauration (partie existante)	- 2 352,28
Sous/Total 2	- 2 352,28

Il en résulte une atténuation de la dépense qui est ramenée à 6 291,22 € HT.

Il est proposé d'intégrer ces travaux au marché correspondant portant n°2017-008 par un acte modificatif (avenant) en se fondant sur l'article 139 2° du décret 2016-360 relatif aux marchés publics. Ces travaux sont destinés à améliorer l'acoustique de façon optimale sur la base d'une étude acoustique complémentaire réalisée in situ, dans la salle de restauration prenant en compte son extension. Le détail estimatif correspondant est annexé à l'avenant.

Le Conseil Municipal après délibéré adopte à l'unanimité la conclusion d'un acte modificatif à intervenir avec la société BREL portant le nouveau montant du marché n°2017-008 à 21 704,36 € HT soit 26 045,23 € TTC.

Et autorise Monsieur le Maire à signer cet acte modificatif.

Délibération n° 2017-027-4 : EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE JACQUES PREVERT – PREMIER AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX – LOT N°8 – PLAFONDS SUSPENDUS

Les travaux correspondant au lot n°9 Revêtements de sols faïence concernant l'extension de l'école publique Jacques Prévert ont été confiés à l'entreprise MARIOTTE, domiciliée à NOYAL-SUR-VILAINE – 35, par marché n° 2017-009 conclu selon la procédure adaptée pour un montant HT de 49 361,94 € HT, soit 59 234,33 € TTC. Des travaux ne seront pas réalisés, ils concernent :

Travaux	dépenses € HT
Suppression faïence en dossier	-197,75

Il est proposé d'intégrer cette modification au marché correspondant portant n°2017-009 par un acte modificatif (avenant). Le détail estimatif correspondant est annexé à l'avenant.

Le Conseil Municipal après délibéré adopte à l'unanimité la conclusion d'un acte modificatif à intervenir avec la société MARIOTTE ramenant le montant du marché n°2017-009 à 49 164,19 € HT soit 58 997,03 € TTC.

Et autorise Monsieur le Maire à signer cet acte modificatif.

Délibération n° 2017-027-5 : EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE JACQUES PREVERT – PREMIER AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX – LOT N°10 – PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX

Les travaux correspondant au lot n°10 Peinture / revêtements muraux concernant l'extension de l'école publique Jacques Prévert ont été confiés à l'entreprise FERRON PEINTURE, domiciliée à SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES – 35, par marché n° 2017-010 conclu selon la procédure adaptée pour un montant HT de 10 480,01 € HT, soit 12 576,01 € TTC.

Des travaux complémentaires sont nécessaires, ils concernent :

Travaux	dépenses € HT
Remplacement toile de verre par revêtement de verre Type Patent Lisse	1 104,14

Peinture patinée sur portes pré-peintes	237,60
Lasure sur tablettes informatiques – entourage baies restaurant	138,00
Modification prestation restaurant	82,34
Total	1 562,08

Il est proposé d'intégrer ces travaux au marché correspondant portant n°2017-010 par un acte modificatif (avenant). Le détail estimatif correspondant est annexé à l'avenant.

Le Conseil Municipal après délibéré adopte à l'unanimité la conclusion d'un acte modificatif à intervenir avec la société FERRON PEINTURE portant le nouveau montant du marché n°2017-010 à 12 042,09 € HT soit 14 450,51 € TTC.

Et autorise Monsieur le Maire à signer cet acte modificatif.

Délibération n° 2017-027-6: EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE JACQUES PREVERT – PREMIER AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX – LOT N°11 – PLOMBERIE SANITAIRES / CHAUFFAGE / VENTILATION

Les travaux correspondant au lot n°11 Plomberie sanitaires / chauffage / ventilation concernant l'extension de l'école publique Jacques Prévert ont été confiés à l'entreprise MOLARD, domiciliée à SAINT –GREGOIRE – 35, par marché n° 2017-011 conclu selon la procédure adaptée pour un montant HT de 82 421,88 € HT, soit 98 906,26 € TTC.

Des travaux complémentaires sont nécessaires, ils concernent :

Travaux	dépenses € HT
WC supplémentaire dans bloc maternelle	535,07

Des travaux ne seront pas réalisés, ils concernent :

Travaux	dépenses € HT
Suppression lavabo dans bloc maternelle	-377,46

Il en résulte une atténuation de la dépense qui est ramenée à 157,61 € HT.

Il est proposé d'intégrer cette modification au marché correspondant portant n°2017-011 par un acte modificatif (avenant). Le détail estimatif correspondant est annexé à l'avenant.

Le Conseil Municipal après délibéré adopte à l'unanimité la conclusion d'un acte modificatif à intervenir avec la société MOLARD portant le montant du marché n°2017-011 à 82 579,49 € HT soit 99 095,39 € TTC.

Et autorise Monsieur le Maire à signer cet acte modificatif.

**Délibération n° 2017-027-7: EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE JACQUES PREVERT –
PREMIER AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX – LOT N°12 – ELECTRICITE /COURANTS
FORTS /COURANTS FAIBLES**

Les travaux correspondant au lot n°12 Électricité – Courants forts et Courants faibles concernant l'extension de l'école publique Jacques Prévert ont été confiés à l'entreprise ELCOM, domiciliée à PACE – 35, par marché n° 2017-0012 conclu selon la procédure adaptée pour un montant HT de 56 500,00 € HT, soit 67 800,00 € TTC. Des travaux complémentaires sont nécessaires, ils concernent :

travaux	dépenses € HT
Ajout d'un poste de travail dans les classes maternelles	410,00
Modification du contrôle d'accès	4 950,00
Alarme incendie	3 500,00
Déclencheur manuel alarme incendie (bibliothèque)	270,00
Sous/Total 1	9 130,00

Il est proposé d'intégrer ces travaux au marché correspondant portant n°2017-012 par un acte modificatif (avenant) en se fondant sur l'article 139 2° du décret 2016-360 relatif aux marchés publics. Ces travaux sont destinés à améliorer, en les fiabilisant, l'ensemble du dispositif de sécurité intrusion, d'une part et l'ensemble du dispositif de sécurité incendie, d'autre part, raccordés aux nouvelles centrales. Le détail estimatif correspondant est annexé à l'avenant.

Le Conseil Municipal après délibéré adopte à l'unanimité la conclusion d'un acte modificatif à intervenir avec la société ELCOM portant le nouveau montant du marché n°2017-012 à 65 630,00 € HT soit 78 756,00 € TTC.

Et autorise Monsieur le Maire à signer cet acte modificatif.

3. Contrats Aidés

Recrutement au 1^{er} septembre 2017 :

Madame Hawa TRAORÉ : contrat pour une durée hebdomadaire de 28 heures annualisées

Madame Elodie BRUNE : contrat pour une durée hebdomadaire de 28 heures annualisées

Béatrice MOINDRON : contrat pour une durée hebdomadaire de 33 heures annualisées. Cet agent a mis fin à son contrat à compter du 09 septembre 2017. Dans l'attente d'un nouveau recrutement, le remplacement est assuré par du personnel mis à disposition par ACSE 175.

Il serait utile d'étudier l'opportunité d'une embauche par contrat RSA socle.

Refaire une fiche de poste pour un emploi à l'école : contrat de 20 heures annualisées et prévoir un prestataire extérieur pour l'entretien des salles, bibliothèque, mairie... (faire établir un devis par les entreprises Hil prop, PH+...)

4. Rénovation éclairage public

Délibération n° 2017-028 : Rénovation éclairage public – Remplacement des candélabres rue des Peupliers et Allée des Marronniers, des Châtaigniers, des Chênes, des Merisiers

Dans sa séance du 16 mars 2017, le Conseil Municipal avait décidé de rénover les installations d'éclairage public situées rue des Peupliers et Allée des Marronniers, des Chênes, des Châtaigniers, des Merisiers.

Le remplacement des 29 candélabres contribuera à une amélioration énergétique (baisse de la consommation), de sécurité et une mise aux normes.

Monsieur le Maire présente l'étude détaillée et le tableau de financement fourni par le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35).

Le coût des travaux s'élève à 52 920 € TTC. Bénéficiaire d'une subvention, il restera à la charge de la commune la somme de 11 907 € aux conditions actuelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'engage à :

- Réaliser les travaux énoncés
- Verser sa participation financière d'un montant de 11 907 €

La dépense a été inscrite au budget primitif 2017.

5. Convention ALSH avec St Aubin d'Aubigné

Délibération n° 2017-029 : Convention pour l'accueil des enfants à l' Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Saint Aubin d'Aubigné

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de déterminer les conditions d'accueil des enfants de Mouazé à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Saint Aubin d'Aubigné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de reconduire la participation financière de la commune de Mouazé à compter du 1^{er} septembre 2017 pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de trois mois.

Soit :

8,50 € par journée de présence et par enfant

4,25 € par demi-journée de présence et par enfant

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention en date du 06 juin 2017. Elle remplace la convention du 21 septembre 2016.

6. Convention Halte Garderie Parentale de Saint Aubin d'Aubigné

Délibération n° 2017-030 : Convention pour l'accueil des enfants à la Halte Garderie Parentale de Saint Aubin d'Aubigné

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de déterminer les conditions d'accueil des enfants de Mouazé à la Halte Garderie Parentale de Saint Aubin d'Aubigné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-- Décide de reconduire la participation financière de la commune de Mouazé à compter du **1^{er} septembre 2017** pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de trois mois.

Soit :

8,50 € par journée de présence et par enfant

4,25 € par demi-journée de présence et par enfant

-- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention en date du 06 juin 2017.

Elle remplace la convention du 21 septembre 2016.

7. Lancement Plan Climat Air Energie Territoire : désignation élu référent

Délibération n° 2017-031 : Lancement du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) de la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné : désignation d'un référent communal

La communauté de communes du Val d'Ille Aubigné, en réunion du 14 mars 2017, a décidé de se lancer dans la démarche Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de désigner un élu référent qui participera au Comité de Pilotage du PCAET et sera le relais entre la démarche au niveau communautaire et ce qui pourra être envisagé au niveau communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

Thomas Pinault, élu référent pour la commune de Mouazé.

8. Commission Locale d'Evaluation des Charges Financières Transférées : désignation élu référent

Délibération n° 2017-032 : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : désignation d'un représentant de la commune

La communauté de communes du Val d'Ille Aubigné, dans sa séance du 09 mai 2017, a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui établit un rapport évaluant les charges à transférer et les attributions de compensation correspondantes.

Cette commission est composée de 19 membres soit un membre par commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de désigner en son sein un représentant de la commune pour siéger à la CLECT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

Thierry Lucas, élu référent titulaire pour la commune de Mouazé.

Thomas Pinault, élu référent suppléant pour la commune de Mouazé.

9. Encaissement chèques Groupama

Délibération n° 2017-033 : Encaissement chèques

Monsieur le Maire explique que suite au préjudice matériel créé sur le mur des toilettes publiques rue de la

Forge, l'assurance Groupama rembourse :

Le montant de 2 435,28 € correspondant à l'indemnisation suite au rapport d'expertise

Le montant de 142,00 € correspondant au reversement de la franchise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque du montant de 2 435,28 € et le chèque du montant de 142,00 € à l'article 7788 du budget primitif 2017

10. Retour « Forum des associations »

Du vendredi 08 septembre 2017

Compte-rendu de Madame **Nicole HEURTAULT**

Le public présent était satisfait des informations communiquées par chacune des associations présentant ses activités pour l'année à venir et recueillant ainsi les inscriptions de chacun. (Présence aussi d'une association de Ju Jitsu de Saint Sulpice la Forêt)

On a pu constater un nombre inférieur de visiteurs par rapport à l'année dernière.

Il serait souhaitable de prévoir une meilleure information de l'évènement l'année prochaine.

Il sera utile de prévoir la mise à disposition dans la salle de grilles d'exposition.

6. Questions diverses

-- **Gaëlle GUENEAU**, Vice-Présidente du CCAS informe le conseil municipal que le CCAS et ses membres ont organisé début juillet, avec les Aînés, une sortie au Parc de la Bourbansais (pique-nique, visite du zoo...) qui a donné toute satisfaction aux participants.

Gaëlle GUENEAU rappelle aussi que repas annuel du CCAS est fixé au samedi 25 novembre 2017.

--Information est donnée sur la construction du lycée à Liffré qui deviendrait le lycée de secteur pour les élèves de Mouazé: des projections d'effectifs Mouazé en 2021 comptabilisent 43 élèves.

--Plan numérique école : l'achat d'une flotte (12) de tablettes numériques a été prévu (subventionné au taux de 50% par l'Etat)

--SMICTOM : la pose d'un 2^{ème} container papier est prévue sur la commune, il sera situé rue Jacques Prévert, auprès du transformateur.

Lecture rapide est donnée du rapport d'activités du SMICTOM de l'année 2016.

--Gens du voyage : le sujet est mis à l'ordre du jour de la réunion de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné du 15 septembre 2017.